



Demander une Bourse au Lycée

publié le 12/04/2019

Pour faire la procédure de demande de bourse, il faut suivre les instructions ci-dessous.

2019_bourse_lycee_a4-1 (PDF de 1.5 Mo)

→ Du 28 mars au 4 juillet 2019

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne

- Mon avis d'imposition 2018
- L'identifiant et le mot de passe de mon compte Éducation nationale (ATEN) fournis par l'établissement. ou de mon compte FranceConnect.
- Mon adresse de messagerie électronique

Vous êtes + de 180 000 à avoir fait une demande en ligne en 2018

Le déroulement de ma demande

- 1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ATEN ou FranceConnect
<https://teleservices.ac-poitiers.fr/ts>
Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.
- 2 Je fais une demande pour :
 - mon enfant scolarisé en 3^e en collège public qui sera au lycée à la rentrée 2019 ;
 - mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.
- 3 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez droit à l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Ce service en ligne a reçu l'agrément de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil)

Pour toutes difficultés pour faire votre demande sur Internet, vous pouvez nous contacter,
soit par mail : secretariat-scolarite.paul-guerin@ac-poitiers.fr, ou au téléphone : 05 49 34 22 22.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.